



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 8 octobre 2021 un agrément non-conditionné a été accordé à Monsieur Gilles STROTZ, demeurant à L-4639 Differdange, 5, rue John Castegnaro, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément non-conditionné prend cours le 8 octobre 2021.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/341-04/2016**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 3 septembre 2021.

